
ANNEXE

Dossier du CCNR 01/02-0329 TQS concernant deux épisodes de « *Sexe et confidences* »

I. La plainte

Le 19 décembre 2001, un téléspectateur a envoyé le courriel suivant au CRTC, lequel a été acheminé au CCNR :

Cette lettre est pour vous informer de mon mécontentement face à la station de télévision TQS et de son émission « *Sexe et confidences* ».

Le 20 novembre dernier à 13:00, l'émission avait pour titre "Autrefois, on disait bestialité". L'animatrice avait mentionnée [sic] qu'au début de l'émission un auditeur l'aurait avisé [sic] que par rapport à la grève des enseignants (es) plusieurs jeunes enfants pouvaient voir le contenu de cette émission pour le moins hardcore et inadéquate pour leurs petits yeux. Elle ignore cette directive, en disant avoir le droit d'informer les gens plutôt que de les laisser à eux comme sur l'Internet.

Toutefois, lors de cette émission on a vue [sic] plusieurs photos dont celle d'une femme nue, les jambes ourvertes dévoillant ainsi son sexe, en train de faire une fellation à un cheval en érection. Elle expliquait que des enfants on [sic] déjà masturbés [sic] leurs animaux d'une façon si banale, on dirait même qu'elle présentait cela comme si c'était une pratique naturelle??? Elle avait même pris le temps de mentionner que la présentation d'un tel matériel sur Internet était passible d'emprisonnement. Quelle [sic] culot, tout de même, de nous présenter ce genre de matériel par la suite. Elle n'est pas mieux régis que l'Internet et elle le démontre en prenant le droit de le faire sur les ondes d'une station comme TQS.

Le 22 novembre dernier à 13:00, le thème de l'émission était "Qu'est-ce qu'un bon Strip-Tease". Dites-moi si c'est approprié de présenter ce genre de contenu sur les ondes à des heures pareilles? L'animatrice nous montre des strip-tease des femmes (des fesses et des seins) qui se trémoussent devant les hommes... Un très bel exemple à montrer à de jeunes enfants, qui peuvent visionner ce genre de matériel par mégarde, qui pourront trouver cela normal de se dévêtir pour se divertir devant les gens, car c'est encore une pratique normale... Un très bon exemple pour notre société.

J'ai déjà fait une plainte sur la boîte vocale de la station TQS, et ce, pour faire part de mon mécontentement face au contenu de l'émission « *Sexe et confidences* » au numéro de téléphone suivant (###) ###-####. J'ai mentionné que cette émission passe sur deux grilles horaires la même journée dont l'une le soir pour adultes vaccinés et avertis et l'autre le jour pouvant être vu [sic] par d'innombrables jeunes enfants qui ne savent pas toujours discerner le bien du mal.

Selon moi, il n'y a pas seulement que des adultes dans ce monde, il y aussi [sic] des enfants qui ne sont pas du tout à l'âges [sic] de voir, de comprendre et de prendre conscience que de telles calomnies vulgaires sont négatives pour eux.

Dans les kiosques à journaux, on ne vendre jamais une revue à un mineur. Donc expliquez-moi pourquoi une station de télévision aurait-elle plus le droit de promouvoir la sexualité et la bestialité le jour devant les yeux de nos jeunes ? Protégeons l'innocence de nos enfants, plutôt que de les laisser entre les

mains d'une station qui ne prend pas ses responsabilités civiques, et ce, en promouvant des émissions pour adultes l'après-midi.

En espérant que cette lettre permettra des changements majeurs et que cette émission soit retirée des ondes de TQS l'après-midi.

II. La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur a répondu au plaignant le 24 janvier 2002 avec la lettre qui suit :

Nous accusons réception de la lettre que vous nous avez fait parvenir via le CCNR et dans laquelle vous nous faites part de votre insatisfaction face à l'émission *Sexe et confidences* diffusées [sic] les 20 et 27 [sic] novembre dernier.

Tout d'abord, au début de l'émission, une signalétique 18+ indique clairement que l'émission s'adresse aux plus de 18 ans.

Comme vous le mentionnez, un téléspectateur avait indiqué à madame Louise-Andrée Saulnier que l'émission prévue («*autrefois on disait bestialité*») ne devrait pas être diffusée à cause de la grève des enseignants. Elle a répondu que la vocation de l'émission *Sexe et confidences* est d'informer, de donner une information juste et pertinente mais absolument pas d'encourager ou de faire la promotion de certaines pratiques discutées dans l'émission.

Lorsque l'image dont vous parlez a été présentée, elle parlait justement du genre de photos que l'on peut trouver sur Internet. Mais nous convenons avec vous qu'elle n'était pas appropriée et nous l'avons fait savoir à l'équipe. Nous sommes désolés que ces images aient pu vous choquer ou vous indisposer.

Par ailleurs, dans l'émission du 22 novembre sur «*qu'est-ce qu'un bon stip tease ?*», on voit des extraits de films comportant des images peut-être un peu osées, mais qui sont tirées de différents films sortis à différentes époques et qui illustraient le propos.

Encore une fois, il est évident que l'émission ne s'adresse pas en aucun cas à un jeune public et que dans tous les cas, la supervision des parents est conseillée.

Enfin, Louise-Andrée Saulnier a bien pris soin de préciser que le téléspectateur a toujours le privilège de changer de chaîne ou d'éteindre sa télé afin de ne pas être exposé à des images qui pourraient être dérangeantes [sic].

Nous vous remercions de l'attention que vous portez au réseau TQS et nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

III. Correspondance additionnelle

Le 27 février 2002, le plaignant a envoyé sa demande de décision au CCNR accompagnée de la correspondance suivante :

Ceci est pour vous informer de mon mécontentement face à la réponse de TQS concernant ma plainte contre l'émission «*Sexe et confidences*».

Il est inconcevable de prétendre que de présenter un signalétique 18+ nous enlève de toute responsabilité envers les jeunes enfants qui peuvent être témoins des propos dégradant ainsi que des

images exploitant la sexualité, telle que la bestialité, sur les ondes de TQS l'après-midi. Cette station a une responsabilité envers les jeunes gens de la collectivité, tous comme les kiosques à journaux ont des normes à respecter avec leurs présentatoires de revues pornographiques.

Enfin, Louise-Andrée Saulnier a une responsabilité envers les jeunes auditeurs, une responsabilité qui ne consiste pas seulement de [sic] préciser que le téléspectateur a toujours le privilège de changer de chaîne ou d'éteindre la télé afin de ne pas être exposé à des images qui pourraient être dérangeantes [sic], mais d'offrir un contenu d'adulte à des heures de diffusion où seulement des adultes pourront prendre conscience du contenu, à connotation sexuelle, de son émission et non de jeunes enfants.

Comme [la vice-présidente] le précise si bien dans sa lettre, l'émission s'adresse aux plus de 18 ans. Donc, pourquoi est-t-elle [sic] diffusé [sic] l'après-midi? Pour ne plus être témoin de ce type d'erreur : Est-t-il [sic] possible de retirer l'émission présentée sur les ondes l'après-midi? Une émission diffusée le soir semble être suffisante : Période acceptable pour une émission qui s'adressent [sic] justement à un public d'adultes avertis.

Merci de votre compréhension.